



En bref – Aperçus par thème

Le travail social confronté aux discriminations raciales¹

(SLR, septembre 2018)

Les discriminations raciales peuvent survenir dans toutes les situations de la vie. L'accès aux prestations sociales ne fait pas exception.

En Suisse, le système de protection sociale englobe les assurances sociales (compétence fédérale), l'aide sociale et l'aide d'urgence (compétence cantonale ou communale). Ces mesures sont destinées aux personnes confrontées à des difficultés et dépourvues de moyens pour satisfaire leurs besoins vitaux. Le domaine social comprend également le travail des institutions qui œuvrent en faveur des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, etc.

Si la Constitution fédérale garantit à tout individu en détresse le droit à des prestations sociales (art. 12 Cst.), les personnes qui y ont recours peuvent faire l'objet de discriminations du fait de leur origine, de leur couleur de peau, de leur religion ou encore de leur mode de vie. Pour protéger les bénéficiaires face à ces risques, le Tribunal fédéral a statué que le refus de fournir une prestation d'assurance sociale peut entraver indirectement l'exercice d'autres droits fondamentaux et entraîner de fait une violation de ces droits ([ATF 113 V 22](#), consid. 4d). Toutefois, des inégalités de traitement reposant sur une base légale et dûment motivées sont admises.

Exemples tirés de cas concrets

« Une médecin renonce à déposer une demande AI pour l'une de ses patientes asthmatiques, estimant que « les femmes originaires de son pays ont tendance à somatiser » ».

« L'assurance-invalidité exige d'un membre de la communauté des gens du voyage – comme de tout autre personne – qu'il accepte un poste de travail fixe (y compris géographiquement), portant ainsi atteinte à son mode de vie nomade. »

(D'après des exemples tirés de : AvenirSocial, « Discrimination raciale et protection contre la discrimination: applications concrètes. Un guide pratique à l'usage du travail social », 2016).

¹ À intervalles réguliers, le SLR met en lumière un domaine de la vie quotidienne touché par la discrimination raciale. Il se base pour ce faire sur son rapport bisannuel sur le sujet. Cf. rubrique « En bref – Aperçus par thème » sur le site web du SLR : www.slr.admin.ch > Monitoring et rapports > En bref.

Faits et chiffres

La discrimination raciale dans le domaine des assurances sociales et de l'aide sociale est relativement peu documentée. De plus, il apparaît que dans la majorité des cas, les victimes ne s'adressent que rarement aux centres de conseil ou aux autorités de recours pour faire valoir leurs droits.

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne dispose pas non plus de données significatives. Elle relevait en 2016 que les personnes issues de la migration étaient plus nombreuses à recourir à l'aide sociale. Si les résultats de l'enquête indiquent des différences de taux en fonction de la nationalité ou du titre de séjour, ces données ne permettent pas de rendre compte des formes de discrimination en lien avec une couleur de peau ou l'appartenance à une religion.

À l'heure actuelle, seuls les centres de conseil pour les victimes du racisme disposent de données empiriques répertoriant ces formes de discrimination.

À ce titre, en 2017, sur 301 incidents recensés, la base de données du système de documentation et de monitoring du racisme (DoSyRa) enregistrait 21 cas dans le domaine social (soit 14 pour l'aide sociale, 1 pour les assurances sociales, et 6 pour les foyers et habitat protégé). En 2016, sur 245 cas signalés, 11 se rapportaient au domaine social.

Les travailleurs sociaux face à la discrimination raciale

Dans une interview accordée à la revue *Actualités Sociales*, le juriste Tareq Naguib relève que dans les services sociaux, le racisme apparaît dans deux contextes majeurs. D'une part, il est observé que les professionnels doivent régulièrement faire face aux témoignages de discrimination vécue par les bénéficiaires. Ainsi, c'est bien souvent auprès des assistants sociaux que les victimes se confient en premier lieu. Dès lors, les travailleurs sociaux occupent un rôle important dans l'écoute et l'orientation de ces personnes.

D'autre part, il ressort que la discrimination peut survenir dans la relation entre le professionnel et le bénéficiaire. En effet, comme tout un chacun, les travailleurs sociaux sont susceptibles de nourrir des préjugés à l'égard des personnes qu'ils reçoivent. À titre d'illustration, une étude de Manuela Honegger (2013) a montré que les hommes musulmans étaient plus fortement sanctionnés pour un comportement non coopératif que les autres groupes de bénéficiaires.

Dans l'objectif de prévenir les inégalités de traitement injustifiées dans l'accès aux prestations sociales, l'Association suisse des travailleurs et des travailleuses sociales *AvenirSocial* et le SLR ont élaboré un guide à l'attention des travailleurs sociaux. Cette brochure fournit des informations sur la discrimination raciale, le cadre légal, ainsi que des indications bibliographiques et des liens utiles.

Orienter les victimes d'actes racistes : extrait du guide pratique destiné aux travailleurs sociaux

1. Entretien-conseil : identifier la nature de l'acte de discrimination
2. Évaluer le cas et orienter la personne vers les services spécialisés
3. Prendre conscience de son parti pris (ex. sentiment d'empathie)
4. Prendre appui sur les fondements juridiques

(Plus de détails dans : AvenirSocial « Discrimination raciale et protection contre la discrimination: applications concrètes. Un guide pratique à l'usage du travail social » 2016.)

Protection et prévention contre la discrimination

En matière de protection contre la discrimination, différentes mesures juridiques veillent au respect des droits des bénéficiaires ; le cadre légal général est décrit dans le [guide juridique en ligne du SLR](#). Toutefois, la réglementation dans le domaine social est souvent complexe, et bien des personnes renoncent à entreprendre des démarches juridiques (investissement important, peur des conséquences, issue incertaine).

Pour pallier à cet état de fait et pour renforcer la sensibilisation dans le domaine de la protection contre la discrimination, diverses activités ont été mises en place :

- Dans le cadre des Programmes d'intégration cantonaux (PIC), de nombreux cantons ont mené des activités de sensibilisation à l'intention des services de consultations et des spécialistes du domaine social. À titre d'exemple, Bâle-Campagne a formé le personnel des services sociaux et des contrôles de l'habitant des communes à la gestion de la diversité et l'a sensibilisé à des sujets tels que les préjugés et la discrimination.

- Le Programme national contre la pauvreté 2014-2018 propose une série de mesures en faveur de l'égalité des chances sur le plan social et culturel. Ces projets concernent entre autres l'encouragement précoce, l'intégration professionnelle et sociale, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de logement.
- Le SLR encourage plusieurs initiatives de sensibilisation dans le domaine social. À ce propos, il a soutenu financièrement la pièce de théâtre *FORMULAR:CH*, mise en scène par la troupe « Das Ventil ». Ce projet

FORMULAR:CH : les préjugés dans le quotidien des travailleurs sociaux

Basée sur des expériences professionnelles, la pièce de théâtre *Formular:CH* présente le quotidien de deux assistantes sociales actives dans le domaine de l'asile et de l'aide sociale. Sur le ton de l'humour, les comédiennes posent un regard critique sur la bureaucratie et la politique migratoire en Suisse.

Créé en 2014, ce projet a été initié par Kathrin Iten, comédienne et assistante sociale. La troupe de théâtre se produit dans plusieurs régions de Suisse.

(Plus d'informations sur le site <http://www.dasventil.ch/fr/>)

thématise les questions liées à la discrimination raciale dans les services sociaux. Depuis juin 2018, à la suite du projet, des ateliers « Theater & Labor » permettent au public de travailler de manière plus approfondie sur le thème de la discrimination. Sur demande, des coachings de formation sont également proposés.

Informations complémentaires

- AvenirSocial, « Discrimination raciale et protection contre la discrimination: applications concrètes. Un guide pratique à l'usage du travail social », 2016
- « Discrimination raciale en Suisse. Rapport du Service de lutte contre le racisme 2016 », Service de lutte contre le racisme (SLR), Berne 2016
- Guide juridique sur la discrimination raciale, www.guidejuridique-slr.admin.ch > Différents domaines > Affaires sociales
- Office fédéral de la statistique, Statistique suisse de l'aide sociale 2016
- Rapport 2017 « Incidents racistes recensés par les centres de conseil », www.network-racism.ch > Rapports d'analyse 2017